



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Brigitte BOURGUIGNON
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie
auprès du ministère des Solidarités et de la Santé
4, avenue Duquesne
75 007 Paris

Saint-Renan, le 20 novembre 2020

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la « prime covid » prévue pour les aides à domicile, et la manière dont cette prime est mise en place par le conseil départemental du Finistère. En aout dernier, l'État a trouvé un accord avec les Départements, en débloquant 80 millions d'euros pour les aider à verser cette prime aux professionnels concernés, qui viennent en aide aux personnes âgées ou handicapées, et qui ont joué un rôle essentiel pendant la crise sanitaire. La plupart des Départements ont respecté cet accord ; 50 % de la prime étant versés par l'État et 50 % par le Département, avec toutefois des écarts importants s'agissant des montants.

Dans le Finistère cependant, une auxiliaire de vie ayant travaillé en première ligne durant le confinement du printemps ne touchera aucune prime si elle est salariée d'une entreprise privée d'aide à domicile. Le Département du Finistère a en effet décidé de réserver le versement de la prime exclusivement aux salariés des associations « habilitées à l'aide sociale », écartant de son bénéfice les salariés des structures « agréées », qui sont des entreprises.

Doit-on rappeler que durant la crise sanitaire, aides à domicile salariées d'associations « habilitées à l'aide sociale », et aides à domicile salariées de structures privées « agréées » ont toutes effectué exactement le même métier, fait preuve du même professionnalisme, et du même esprit d'engagement auprès des personnes les plus vulnérables ?

Le CESAP (Club des entreprises de services à la personne du Finistère), qui réunit une quinzaine d'entreprises (environ 1 500 salariés dans le Finistère) s'inquiète de la décision de conseil départemental du Finistère, car cette différence de traitement conduit à créer deux catégories de salariés exerçant précisément le même métier. Le CESAP vous a adressé un courrier en ce sens en date du 16 novembre dernier (cf. Copie en PJ). A travers le présent courrier, j'attire donc votre attention sur leur demande de soutien, et me tiens à votre disposition pour toute mise en contact que vous souhaiteriez initier à ce sujet.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération, et de mes salutations les plus distinguées.



Didier Le Gac
Député

PJ : Copie du courrier daté du 16 novembre 2020 du CESAP Finistère.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh





COPIE

Ministère de la Santé et des affaires sociales.

A l'intention de la Ministre de l'Autonomie

Madame Bourguignon Brigitte

14 Avenue Duquesne

75350 Paris

Copie : Madame Marie-Anne Montchamp. Présidente de la CNSA

Monsieur Didier Le Gac. Député Brest Rural.

Brest, le 16 Novembre 2020

Madame la Ministre,

Madame Bourguignon,

Le CESAP Finistère est une association qui regroupe les principales sociétés d'aide au maintien à domicile de personnes âgées et/ou dépendantes sous le régime de l'autorisation délivrée par le Conseil Départemental du Finistère. Nous regroupons plus de 15 sociétés et près de 1500 salarié(e)s. Notre mission principale est de faire entendre la voix des acteurs privés systématiquement écartés par le Département.

Lors de votre visite dans le Finistère organisée par notre Député Didier Le Gac, nous avons eu un moment d'échange très pertinent et convivial autour d'une table ronde entre les principaux représentants des structures privées et associatives, sur la dépendance, son avenir et les futurs financements.

Suite au discours durant l'été du Président de la République Emmanuel Macron, le Gouvernement a promis à tous les oubliés de la « prime Covid », de les récompenser à juste titre de leur implication et du professionnalisme dont ont fait preuve toutes les salariées pendant l'acte 1 de la Covid 19. Depuis début août, nous attendons les différentes directives pour attribuer le versement de cette prime à nos salariés pour les remercier du travail accompli. Sans cette aide de l'Etat, nous ne pourrions verser de telles récompenses, car nous sommes pour beaucoup des petites structures avec des moyens financiers trop limités.

Club des Entreprises de Services A la Personne du Finistère

Espace associatif, 93 Impasse de Poulc, 29000 QUIMPER

02 98 31 46 00

Dernièrement lors d'un échange de courrier avec notre organisme de tutelle, le Conseil Départemental du Finistère, nous avons appris que les services privés ne seraient pas associés au versement de cette prime et que seuls les services habilités à l'aide sociale pourraient y prétendre. Dans un article de presse paru dans le Télégramme (en date du 16 Octobre 2020), la Vice-Présidente du département en charge des PA/PH, Mme Creignou Solange justifie cette décision par un choix politique totalement assumé de sa part. En Bretagne, notre département est le seul à ne pas suivre un versement solidaire à l'ensemble des acteurs de premières lignes de l'acte 1. Pour autant, nous trouvons cette décision totalement infondée tant sur le plan éthique d'une prime pour tous et injuste pour nos salariés qui ont répondu présent.

Actuellement, nous avons besoin d'unité nationale pour lutter contre cette pandémie, et créer des tensions entre les différents types de structures et opposer des modèles économiques n'est pas l'avenir de notre profession. En espérant que la prochaine loi sur l'autonomie effacera ses tensions en assurant des financements équitables.

Avec ce courrier, nous aimerions connaître la position de Mme Bourguignon, sur la décision du département du Finistère de verser une prime uniquement à certaines structures et écartant ainsi 100 % des intervenants du maintien à domicile du secteur privé.

Si vous le souhaitez, nous pouvons organiser à distance un échange sur notre problématique, notamment en y associant notre Député Didier Le Gac, très à l'écoute des problématiques du Grand-Age et de la dépendance.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée

Le Président

M.Perrot Régis

M.Perrot Régis : 06 62 21 20 10/regist.perrot@partageadom.fr

Club des Entreprises de Services A la Personne du Finistère

Espace associatif, 53 Impasse de Puzos, 29000 QUIMPER

02 98 32 32 32